



MISE A JOUR N°1

DECEMBRE 2017

Partie A : Présentation du réseau et de ses acteurs, il est inséré :

Dans l'article 1: Présentation générale du réseau au 1.2 Les écluses, il est inséré les 7 écluses manquantes entre St Albin et Ormoy.

Partie B : Dispositions communes aux voies, il est inséré:

1. dans l'article 2 Obligations des usagers un article H – Conduite à tenir en cas de déclenchement d'un plan particulier d'intervention (PPI)

2. un article 8 – Périmètres des plans de prévention des risques technologique (PPRT)

3. Dans l'article G1 : Les règles de stationnement de la partie Rhône, il est inséré un paragraphe « Interdiction de stationnement »

